

Jeudi 28 Juin 2012, le Collectif SARTHOIS Zones Blanches 72 était convié à la Préfecture à une réunion organisée par Le Conseil Général de la Sarthe.

Voici ce que nous avons entendu :

Le Conseil Général a voté un budget de 200 000 euros pour les communes qui souhaiteraient installer un NRA Med, et s'engageait à subventionner à hauteur de 20% pour chacun d'eux.
(par exemple pour un NRA Med de 150 000 euros, le CG donnera 30 000 euros, et le reste sera à la charge de la commune... soit un montant de 120 000 euros).

Par ailleurs, il manque 300 000 euros pour finir les installations prévues sur les communes de Challes, Lombron, etc...(financement européen Feader) montant qui représentent des subventions de l'Etat qui étaient prévues mais qui n'arriveront jamais !

Si le CG ne trouve pas de solution d'ici la fin de l'année, il perdrait la totalité des subventions prévues, Même si des travaux ont déjà été effectués.

En parallèle, l'étude pour le SDTAN (Schéma Directeur Territorial Aménagement Numérique) continue. Les Communautés de Communes sont consultées et souhaitées pour participer au financement du Très Haut Débit en Sarthe. Le Conseil général devra présenter à la fin de l'année un projet à l'ARCEP, et ainsi obtenir des subventions de l'Etat et de l'Europe.

Les Communautés de communes sont invitées pour une réunion à ce sujet le **Jeudi 5 Juillet** prochain au Conseil Général. Nous espérons bien sur qu'un représentant de Changé pourra être présent au nom de la Communauté de Communes.

Conclusion :

Nous devons continuer à nous faire entendre, pour que nos différentes Zones Blanches soient effectivement prises en compte dans le SDTAN. Plus nos élus locaux seront conscients des demandes de leurs administrés dépités, plus ils se sentiront poussés, et porteront nos demandes auprès des Communautés de Communes, où ils siègent, puis influenceront le futur SDTAN, qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année !!

N'hésitez donc pas à vous manifester auprès de vos élus (Plusieurs élus de chaque commune ou ville siègent au Conseil communautaire de votre Communauté de communes) et leur faire connaître vos difficultés en participant, en s'invitant aux réunions de votre Conseil Municipal.

Si vous souhaitez des renseignements, besoin d'aide, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées, nous vous contacterons !.